



NOTRE HISTOIRE

Quand le Conseil municipal de Varrains exprimait sa sympathie et sa confiance envers les régimes politiques...



“ Nous voulions faire un roi, nous avons fait un empereur ”

Georges Cadoudal - 1804

Cadoudal : Royaliste, un des chefs de la chouannerie bretonne, réfugié à Londres en 1800. Il organisera un complot qui fut déjoué contre Bonaparte.

Séance du 30 pluviôse an XII (20 février 1804)

EXTRAIT DE L'ADRESSE (LETTRE) DU CONSEIL MUNICIPAL AU 1^{ER} CONSUL.

« L'Angleterre vient de donner une nouvelle preuve de sa lâche perfidie et de sa faiblesse, la rage aveugle au point qu'elle ne voit pas qu'attenter aux jours de celui à qui la France doit sa profondeur et sa tranquillité c'est s'exposer à la vengeance de tous les Français.

Veuillez croire, citoyen premier Consul, qu'autant nous avons été pénétrés d'inquiétude et d'indignation à la nouvelle de cet horrible attentat, autant nous avons éprouvé de joie et de satisfaction en apprenant que vous avez échappé à ce nouveau danger. »

Séance du 10 mai 1811

Le Conseil municipal annonce le programme de la fête pour la naissance et le baptême du roi de Rome afin de « célébrer avec l'éclat et la dignité que nous inspire une fête aussi chère à nos coeurs et qui sera mémorable dans les annales de cette commune. »

Article 1^{er}

« A 2 h précises après-midi, le cortège partira de la mairie (voir feuille de vigne de janvier 2025). Précédé par 4 filles de la commune habillées en blanc, le Conseil municipal escorté des 2 compagnies de la garde nationale sous les armes se rendra à l'église. »

Article 2

« Après la cérémonie du Te Deum, le cortège suivra le même parcours, le peuple défilera entre les 2 lignes parallèles de la garde nationale, chaque individu recevra une fouace par les 4 filles d'honneur. »

Article 3

« Les 4 filles se rendront à la mairie à l'heure de midi d'où elles partiront de suite, auront l'honneur d'aller offrir aux indigents de la commune 27 pains de seconde qualité de 3 kg (6 livres) à titre de secours. »

Article 4

« Il y aura un bal dans la cour de M. l'adjoint (Girard Julien) (actuelle maison Dézé). Il y aura une busse (237,8 L en Anjou) et un quart de vin (une demi busse) ainsi que 800 fouaces qui seront distribuées »

NOTRE HISTOIRE

Article 5

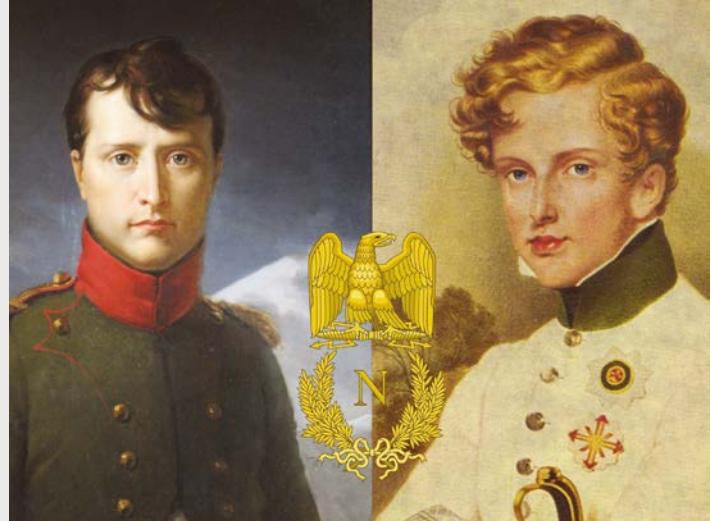
« La fête se terminera par un feu de joie qui sera allumé sur les 8 h du soir, M. le Curé, les autorités civiles et militaires seront invités à y assister. Un kg de poudre sera distribué à la garde nationale qui fera 2 décharges de fusil. »

Article 6

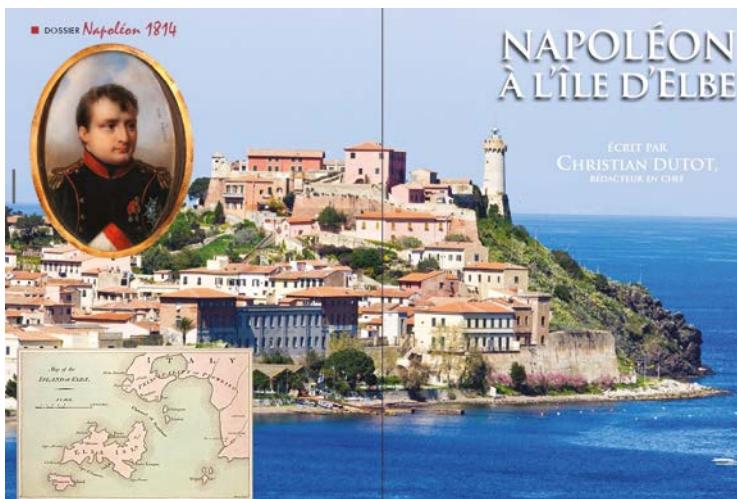
« Cette fête est celle du peuple, la circonstance exige de la dignité. Si quelques perturbateurs se permettaient de troubler l'assemblée, soit en paroles, gestes indécent ou pour cause d'ivrognerie, ils seront chassés de suite et punis d'après les lois de l'Empire. Une garde de 4 hommes veillera à l'exécution de cet article. »

Article 7

« La somme de 135 f que M. le Préfet a donnée à la commune pour défaut de ressource est spécialement affectée à la dépense de cette fête. Elle sera portée en recette et dépense sur le budget 1812. »



Naissance de Napoléon II fils de Napoléon 1^{er}. Roi de Rome, duc de Reichstadt, il vécut à la cour de Vienne et mourut de la tuberculose à 21 ans, sans jamais régner. Surnommé l'Aiglon, sans doute par Victor Hugo, ses cendres ont été transférées aux Invalides à Paris en 1940.



Le 4 avril, Napoléon abdique suite au vote de sa déchéance organisé par Talleyrand. Le 3 mai, il part en exil à l'île d'Elbe. Louis XVIII rentre à Paris. C'est le début de la première restauration. Le 1^{er} mars 1815, suite à son évasion, Napoléon débarque à Golfe-Juan.

Le 20 mars il rentre dans Paris que Louis XVIII a fuie quelques heures plus tôt. C'est le début des Cent-Jours.

Séance du 17 avril 1814

« Nous, soussignés, maire, adjoint, membres du Conseil municipal et le percepteur, adhérons unanimement au Sénatus-consulte du 2 de ce mois qui déclare la déchéance de Napoléon Bonaparte et de sa famille et qui délie les Français de leur serment envers lui, hâtons de nos vœux, le moment où la nouvelle constitution qui donne la royauté héréditaire à l'auguste chef de la maison de Bourbon, en assurant les droits de la nation, du monarque et du citoyen pour le bonheur de la France, notre Prince cher, nos coeurs sont à lui et nous n'aurons jamais d'autre cri que celui de vive le Roi, vive Louis XVIII. »

Jean-Marie Barbrault